

## **Bilan du tournoi du « Casin en Yvelines » saison 2016-2017:**

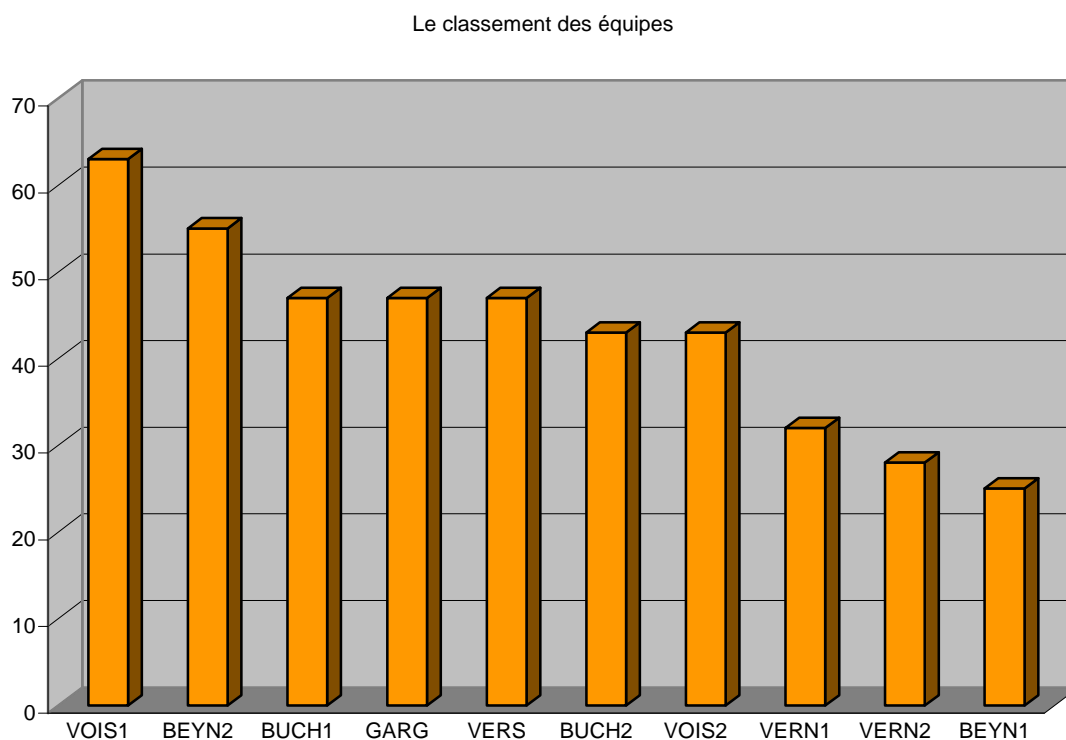
Cette saison, 10 équipes se sont confrontées tout au long de la saison.  
Seule, l'équipe 1 de Beynes n'a pas joué leurs matches contre Vernouillet 1 et 2.

Le règlement mis en place n'étant pas suffisamment précis concernant la prise ou non de forfait, ces deux rencontres n'ont pas fait l'objet de forfait et ont donc été comptabilisées comme étant non jouées.

Ce tournoi, pour rappel, géré par un système mis en place spécifiquement, est ouvert à toute personne adhérente à la FFB et se joue par équipe de 2 personnes maximum à chaque rencontre.

Ce tournoi a permis à 6 équipes de 6 clubs des Yvelines sur les 7 de se rencontrer.  
Conflans Saint Honorine n'étant pas représenté à ce tournoi.

A l'issue du tournoi, le classement général était le suivant :



Les 6 premières équipes se sont alors rencontrées en finale, et les résultats suivants ont été enregistrés :

	VOIS1	BEYN2	BUCH1	GARG1	VERS1	BUCH2	Contrat	Réalisé	% Contrat	Rang
VOIS1							243	194	80%	6
BEYN2							180	177	98%	2
BUCH1							270	222	82%	5
GARG1							144	144	100%	1
VERS1							306	266	87%	4
BUCH2							162	144	89%	3

**A l'issue de la finale à 6 le podium final est le suivant :**

- 1<sup>er</sup>** : Gargenville composée de :  
**Philippe Verson, Roger Sibaud et Philippe Le Nouvel** et Laurent Neveu
- 2<sup>ème</sup>** : Beynes avec son équipe numéro 2 composée de :  
**Jacques Pillier, Vittorio Nannini** et Yves Eréac, Michel Dinand
- 3<sup>ème</sup>** : Buchelay avec son équipe numéro 2 composée de :  
**Bernard Geffroy, Michel Beaujou, José Jaréno, Jean Claude Poiret** et Lino Concalves

Remercions le club de Buchelay, vainqueur du tournoi la saison précédente, pour l'organisation sans faille et l'accueil des équipes.

Remercions le président du CDBY, Olivier Tancrez, présent à cette finale qui a pu remettre le trophée aux vainqueurs et féliciter comme il se doit les participants.

Et ce sera au club de Gargenville, victorieux du tournoi et détenteur du trophée, d'organiser la prochaine finale de la saison 2017-2018.

## **Modifications du règlement pour la saison 2017-2018 :**

1 - De nombreux compétiteurs ont manifesté leur désaccord sur l'interdiction en cours de partie d'indiquer à son partenaire le point à réaliser, ce qui donne à la rencontre un caractère trop rigide et austère.

Lors du repas le jour de la finale, après vote à main levée, nous avons opté pour lever cette interdiction et admettre d'un commun accord qu'un joueur pouvait conseiller son partenaire sur le point à jouer. Ceci étant dit, en aucun cas la façon de jouer le point conseillé ne doit pas être indiquée sous peine de ne pas jouer et passer son tour.

A noter également que le joueur actif n'est pas obligé de jouer le point conseillé par son partenaire.

2 – Afin de lever le doute sur l'application de forfait ou non, il a été décidé qu'une prise de rendez-vous sera mise en place dans le système de casin78 suite à laquelle, le lieu et la date seront pris de commun accord avec les capitaines d'équipes. Si, à l'issue de cette prise de rendez-vous, le match venait à ne pas être joué, le forfait s'appliquera à l'équipe défaillante.

## **Mise en place de la saison 2017-2018 :**

Je vous remerciais de bien vouloir m'indiquer fin septembre le nombre d'équipes que vous envisagez de présenter pour cette nouvelle saison ainsi que leur composition via la bulle d'inscription de la page d'accueil du site [www.casin78.fr](http://www.casin78.fr)

**Bonne compétition à tous et que ce tournoi se déroule  
dans la joie et la bonne humeur.**

Fait le 31 juillet 2017,

Michel POTTIER